

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 23 (1935)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

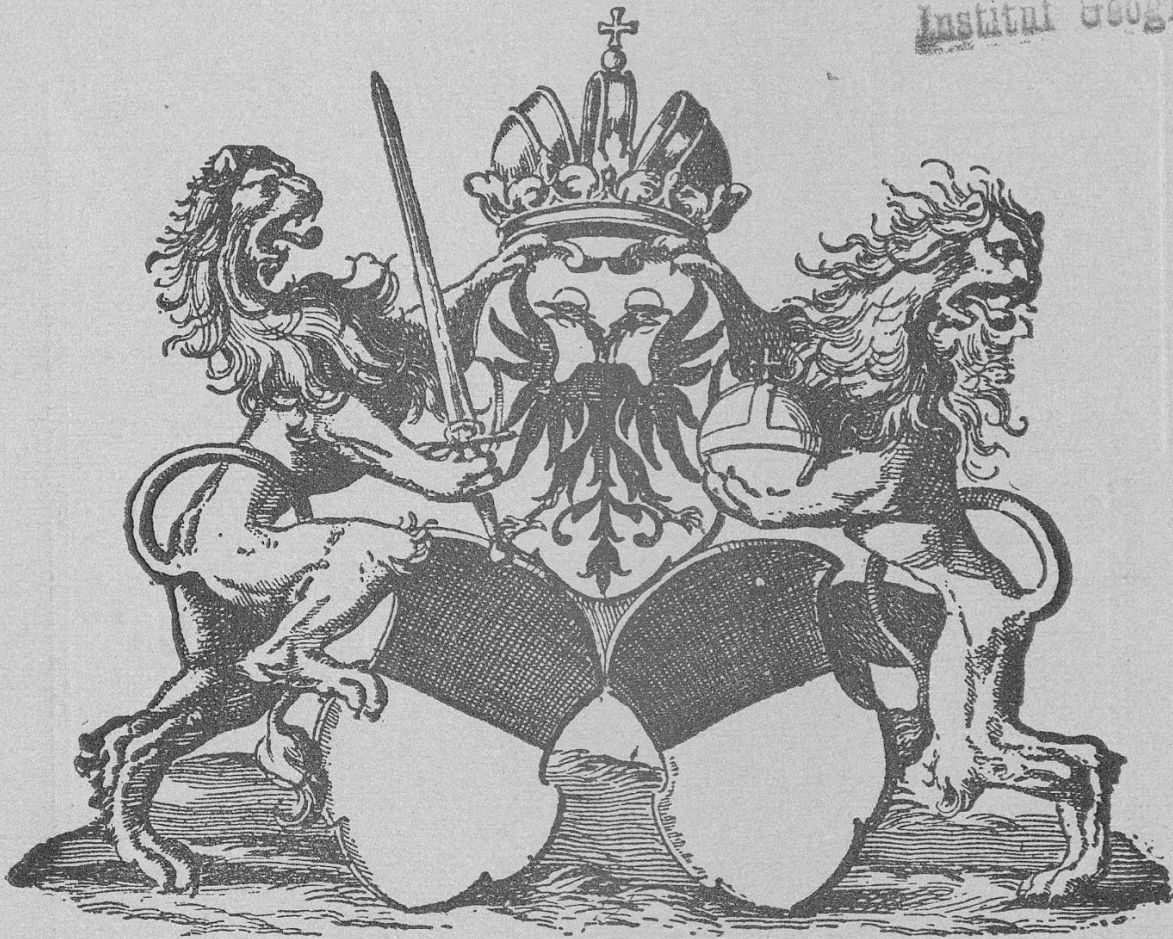
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



XXIII^{me} ANNÉE

N° 3

MAI-JUIN 1935

ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG
PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

SOMMAIRE

Pages

- | | | |
|----|---|--------------------------|
| 65 | Sur quelques notices relevées dans des manuscrits de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg | HANS FOERSTER. |
| 74 | Pierre-Nicolas Chenaux, 1740-1781 (<i>suite</i>) | PIERRE DE ZURICH. |
| 81 | La situation du pays où s'éleva la Fille-Dieu | D' ROMAIN PITTET. |
| 89 | Contribution à l'Armorial du canton de Fribourg
I ^{re} série (<i>suite et fin</i>) | HUBERT DE VEVEY-L'HARDY. |

Rédaction et administration:

M. GEORGES CORPATAUX, Archives d'Etat, Fribourg.
(Compte de chèques postaux II a 909.)

Cotisation et abonnement.	Fr. 7.—
Etranger	» 8.50
Le numéro isolé	» 1.50

Expédition:
IMPRIMERIE FRAGNIÈRE FRÈRES
FRIBOURG



FABRIQUE DE REGISTRES

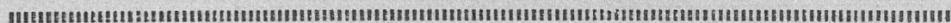
Atelier de reliure et de dorure

Travaux d'éditions

Divers systèmes de classements

Force motrice

P. Fracheboud-Thürler



F R I B O U R G

CRIBLET N° 11 — — TÉLÉPHONE 7.32

2-6



DANS CHAQUE MÉNAGE SUISSE
UNE MACHINE A COUDRE SUISSE

"BERNINA,"

CATALOGUE GRATIS SUR DEMANDE

E. WASSMER S.A.

F R I B O U R G

2-6



ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

XXIII^{me} Année

No 3

Mai-Juin 1935



SUR QUELQUES NOTICES
RELEVÉES DANS DES MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE CANTONALE
ET UNIVERSITAIRE DE FRIBOURG

par HANS FOERSTER.

Les copistes de manuscrits du moyen âge abandonnent rarement leur anonymat. Dans le plus grand nombre des cas, ces hommes, qui ont écrit avec tant de persévérance de beaux livres représentant souvent l'œuvre de toute une vie, restent pour nous des maîtres inconnus de la plume. Leur personnalité ne se trahit parfois que par des traits caractéristiques de leur écriture ; elle s'efface derrière leurs œuvres, comme celle des architectes des grandes cathédrales derrière leurs merveilleux édifices.

Mais quelquefois l'individu s'affirme plus fortement : c'est dans les « *explicit* » des scribes et dans d'autres remarques qui ne font pas partie de l'ouvrage lui-même. Et même dans ces notices nous n'apprenons que très rarement les noms des scribes du moyen âge. S'ils sont nommés, ce n'est parfois que sous une forme cachée. La plupart du temps, ils ne font que manifester d'une manière anonyme la joie d'avoir enfin achevé le livre ; ou bien encore ils rendent grâces à Dieu en souhaitant une récompense dans ce monde ou dans l'autre. Des « *explicit* » de ce genre expriment des pensées et des sentiments qui se ressemblent, sous une forme qui varie fort peu. Dans d'autres remarques

aussi, dans lesquelles un scribe ou un lecteur ouvre son cœur, on ne trouve que de vieilles sentences exprimées sous des formes qui ne changent guère. On y trouve parfois des énigmes et des logogripes qui cachent des choses intéressantes. Les remarques qui présentent pour nous le plus grand intérêt sont celles qui nous renseignent sur le sort des manuscrits, sur la personne qui les a commandés, sur le scribe et son salaire, sur le prix du parchemin, ou sur le lieu et le temps de l'achèvement, sur le but des livres et sur leurs propriétaires. Ces précieuses remarques sont malheureusement très rares.

Dans les manuscrits de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, on trouve aussi des remarques de scribes ou de lecteurs, et des « explicit » dont la plupart ne sont pas très originaux, mais qui ne sont néanmoins pas dénués d'intérêt.

Voici, par exemple, un « explicit » dont le sujet est sans doute peu important :

« Laus tibi sit Christe, quia explicit liber iste.

Finito libro sit laus et gloria Christo ».

(L 307. Compendium statutorum, 1430).

Mais, ce qu'il y a de remarquable, c'est évidemment la forme, c'est-à-dire la manière dont on a écrit dans les deux cas le nom *Christus*. Pour « *christe* » on lit l'abréviation *xpe*, simple transposition des caractères grecs X P dans l'alphabet minuscule latin. Jusqu'ici, rien d'extraordinaire. Ce qui est curieux, c'est la forme non abrégée pour *Christo* : *xpristo*. Ici, on a également représenté les lettres *XP*, qui viennent d'être nommées, par les caractères *x p* semblables seulement par la forme extérieure, mais usités dans un tout autre sens. Cet usage universel, explicable par les réminiscences grecques, devient ici un véritable non-sens parce qu'on a complété le nom *Christo* en ajoutant non pas un *o*, mais les lettres : *risto*. C'est une forme exactement parallèle, quoique beaucoup plus rare, à celle de *jhesus*, forme née de la même manière également fautive, employée encore aujourd'hui, surtout sur des ornements d'église. La joie

du scribe d'avoir achevé son œuvre s'exprime dans ces vers pauvrement rimés. Un autre dédie la sienne spécialement au Christ en ces termes :

« Biblia metrata sit tibi Christe donata.

Domine deus, qui tollis peccata mundi ».

Il s'agit dans ce cas, d'un manuscrit de l'Écriture Sainte, provenant d'Hauterive, ainsi que le prouve la remarque :

« Ista byblya est gloriose dei genitricis semperque virginis marie in altaripa. o beata virgo ».

La dernière partie de cette dédicace renferme sans doute l'espoir d'une récompense céleste. Le copiste du XIV^{me} ou du XV^{me} siècle, en homme avisé, n'oublie pas d'ajouter son nom :

« Hunc librum scripsit cum sola pennula petrus

Quapropter regnum celorum det sibi cristus ».

Le souhait des mêmes récompenses est exprimé dans l'« explicit » d'un *lectionale cistercien* (L 72) des environs de l'an 1300, dont le scribe garde l'anonymat :

« Hic liber est scriptus ; qui scripsit sit benedictus ;

Post vite finem pace quiescat. Amen. »

Par précaution, on a répété ces mots.

Le scribe de la *postilla* de Nicolas de Lyra (L 69 vers 1400) aspire aussi à une récompense dans la vie future. Mais il ne manque pas d'appuyer sur son mérite en disant : « Feci melius quod potui ; exemplar enim erat valde incorrectum, de quo satis dolui. Ipse mihi mercedem in futuro reddat, qui sine fine vivit et regnat. Amen ».

On relèvera le contraste manifeste entre le pieux contenu d'un bréviaire cistercien du commencement du XIV^{me} siècle, écrit par le frère Johannes de Incwile (L 82), et ce cri lamentable, qui trahit des soucis très terrestres :

« O bona fortuna cur non sis omnibus una ! »

Cri auquel la *fortuna* invoquée répond dédaigneusement :

« Si non mutarer, cur tunc fortuna vocarer ? »

La vertu de modération, si appréciée au moyen âge, est assez souvent mentionnée. Par exemple (au folio 131 v. du manuscrit L 33) on lit :

« Sicut in omne quod est mensuram (le codex a mensum) ponere prodest,
Sic sine mensura deperit omne, quod est ».

Les pensées citées ci-dessous (exprimées dans L 5 des XIII^{me}-XIV^{me} siècles) ne trahissent rien de bien nouveau :

« Non locus est piis, ubi regnat lingua loquacis.

Omne genus pestis superat mens dissona verbis.

Deficit ambobus, qui vult servire duobus.»

Les remarques assez nombreuses, que contient le Formulaire de Pierre du Mont d'Aultignies de l'an 1596, sont de même valeur. Elles commencent par le dévôt conseil: « ora et labora », et par l'affirmation: « De prece principium, de prece finis erit ». Alors revient plusieurs fois la même pensée, exprimée par les sentences:

« Dulcia non meruit, qui non gustavit amara. »

Qui non studuerit, habebit gaudia rara.

Absque labore gravi non venit ulla seges. »

Il s'y mêle des banalités, comme par exemple :

« Jupiter hybernas cana nive comspuit alpes. » Puis :

« Quae sunt secreta, mulieribus non revelanda.

Ludere qui nescit, campestribus abstinet armis. »

Les rimes :

« Ut ver dat florem, flos fructum, fructus odorem,

Sic studium morem, mos sensum, sensus honorem. »

révèlent en revanche, plus de finesse.

Le scribe résume les exigences de sa profession par les vers suivants :

« Archani custos, prudens, linguave disertus »

Et calamo facilis scriba erit eximius.»

Quelque superstition perce dans une remarque du XIV^{me} siècle jointe au codex 9 contenant des lettres de saint Jérôme et des sermons de Berthold de Ratisbonne, livre provenant du XIII^{me} siècle:

« Gaspar fert myrra, thus melchior, baltazar aurum ;

hec tria, qui secum portabit nomina regum, solvitur

a morbo Christo mediante caduco.»

Il est vrai qu'une autre remarque du même manuscrit est plus orthodoxe en se bornant à proclamer :

« xpus vincit, xpus regnat, xpus imperat, xpus
ab omni malo nos deffendat, amen. »

On y trouve aussi la pieuse prière :

« Mortem sanctam spontaneam honorem da
et patrie liberationem.. »

Un mélange de piété, de badinage et de banalité se rencontre dans le livre d'oraisons, d'un bourgeois de Fribourg, nommé Benoît Chun ou Kun. La date 1536 encadre le blason de Fribourg sur une feuille de ce livre. Au-dessous, on lit d'abord.:

« Dis buch gehört Benedicht Chun dem elternn
B (scil. bürger) allhie zu Fryburg. »

Cette indication de propriété est suivie de ces mots badins :

« Es litt am sitzen
Spricht der vogler. »

Puis s'exprime la vieille expérience :

« Tempore felici multi numerantur amici
Si fortuna perit nullus amicus erit.

Enfin le propriétaire écrit dévotement au verso de la feuille :

« O got in dinem obresten thron
wellest mich benedicht Cun nit verlon
15 Amen 36. »

Fier de sa patrie, il dessine alors encore une fois les armes de Fribourg encadrées une fois encore par le nombre 1536, comme ci-dessus le mot *Amen*.

Exempt de cette fierté bourgeoise, éloigné aussi de toute envie de badinage, un moine du XII^{me}-XIII^{me} siècle écrivait dans le manuscrit L 293 les vers :

« Sit tibi cella placens. pes tardus ad exteriora
Semper ubique tacens. audi. plange vel ora
Tempore surge cito. vita nova noxia plora.
Gratis oboedito. te discute qualibet hora.

C'est dans le même esprit que, quelques siècles plus tard, le codex 49, statuts et mandats du chapitre de la

province cistercienne allemande, de l'an 1626, un scribe exhorte en ces termes:

« Quisquis amas mundum tibi prospice quo sit eundum
Haec via qua vadis, via pessima plenaque cladis.

L'instruction chrétienne de Ott von Passowe, sancti francisci lesemeister zü Basel, finit en 1386 par la prière pleine de confiance:

« Gott der hymeliche tegen
Müsse unss aller pflegen
Amen. »

Mais voici un logogriphe. A première vue la suite des caractères: satorarepotenetoperarotas, écrits sur le feuillet de garde de la *gemma animae* de Honoré d'Autun, L. 7 (XII^{me}-XIII^{me} siècle), semble dépourvue de sens. Mais on s'aperçoit bien vite que ces lettres peuvent aussi être lues de droite à gauche, et sans doute le scribe connaissait-il aussi la manière suivante de placer ces lettres:

	1	2	3	4	5	
11	S	A	T	O	R	16
12	A	R	E	P	O	17
13	T	E	N	E	T	18
14	O	P	E	R	A	19
15	R	O	T	A	S	20
	6	7	8	9	10	

Ici, on a la possibilité de lire de gauche à droite: 11-16/12-17/13-18/14-19/15-20/ ainsi que de haut en bas: 1-6/2-7/3-8/4-9/5-10/, et de bas en haut: 10-5/9-4/8-3/7-2/6-1/, ainsi que de droite à gauche: 20-15/19-14/18-13/17-12/16-11/ ce qui donne le sens: Le semeur Arepo tient avec peine les roues. Mais on peut y trouver encore un sens plus vraisemblable qui n'exige pas qu'on croie qu'*arepo* soit un nom propre, mais qui exprime seulement la pensée: Le créateur conserve ses œuvres. C'est-à-dire qu'il faudrait lire: 11-16/17-12/13-18/18-13/14-19/20-15/ ou: 1-6/7-2/3-8/8-3/4-9/10-5/ ou: 20-15/14-19/18-13/13-18/17-12/11-16/ ou: 10-5/4-9/8-3/3-8/7-2/1-6.

Ce logogriphe connu n'a aucun rapport avec le contenu de l'œuvre; mais les trois distiques, au folio 99 du codex L 311 de l'an 1200 environ, montrent cependant un vif enthousiasme pour l'écrivain dont il s'agit ici. Après: « Explicit vita sancti augustini episcopi » on lit:

« Mentitur qui te totum legisse fatetur.
Aut quis cuncta tua lector habere potest ?
Namque voluminibus mille augustine refulges
Testantur libri quod loquor ipse tui.
Quamvis multorum placeant descripta librorum;
Si Augustinus adest sufficit ipse tibi.

Importante, sous un autre rapport, parce qu'elle concerne l'origine du manuscrit lui-même, est une remarque inscrite dans une bible du couvent de la Part-Dieu:

« Hanc bibliam in duobus scriptam voluminibus ad inductionem monitoriam domni Jacobi de albana monachi cartus. et prioris tunc temporis domus vallis viridis prope Parisius dedit dominus Johannes de Lausanna curatus ecclesie sancti cristofori ante ecclesiam beate marie parisiensis pro remedio anime sue priori et conventui ac domui partis dei cartusiensis ordinis et dyocesis lausannensis usibus ecclesie et refectorii dicte domus perpetuo dedicans dictum librum. oret pro eo qui legit hunc titulum et qui ipsum deleverit anathemate feriat. »

Le nom du possesseur se trouve une fois quelque peu défiguré dans une pauvre rime. C'est dans l'inscription:

« Hic alte Rippe (!) liber est. dico tibi quippe
Hunc male qui tulerit. hic nece dignus erit. »

Il n'est pas sans intérêt de savoir qu'une fois un livre n'a pas été livré à celui qui l'avait commandé, bien qu'il porte déjà le nom du propriétaire auquel il avait été destiné:

« Herr Anthoni Florieth Balbierer In der loblichen Statt Friburg in Uechlandt. »

En dessous suit l'an: 1635. Mais après « Uechlandt » on trouve un renvoi, après la répétition duquel le copiste continue:

«hatt diss artzbuch dem Johann *Schrötter* abschryben lassen,
hatt aber bemelts buch nitt gelösst, vnnd mir vmb myn
mühe vnnd arbeit es überlassen.

Et ideo

Bono jure possidet hunc libellum

Johann *Schrötter*

1635. »

Suit encore la sentence d'une sagesse médiocre :

« *Fortuna temperata, optima.*

fortuna cui nimium favet, stultum facit. »

Dans la remarque qui vient d'être citée, on parle du salaire du scribe, mais sans en dire le montant. Un manuscrit remontant à deux cents ans plus tôt nous informe plus exactement à cet égard et mentionne encore le prix du parchemin. C'est dans le livre de la règle de l'abbaye de la Fille-Dieu (*Filia Dei*) que l'on indique au folio 107 r :

« Lan mil quatre cent cinquante cinq

Est fait cy liure en pargimin

Entierement et acomply

Le premier iour entrant avry

Par domp vldri dit chabordat

Ly quel sa poine y donnat

Quil sa monte a six liures

Les quelx por dieu il y deliurez

Ausy a donner le pargimyn

Domne catherine de billin

Qu'il sa monte tout en monoye

Quatre bons florins de savuoye. »

Un antiphonaire, écrit trente ans plus tard, nous renseigne avec précision sur son scribe et dessinateur, sur le temps de son accomplissement comme sur sa destination :

« *Istud anthiphonarium scripsit et notavit rodulphus mugnerii alias de rupe capellanus viviaci. Et finivit die vigilie nativitatis gloriose virginis marie. Anno domini millesimo cccc^o octuagesimo quinto. Quod anthiphonarium cum graduale notato dedit idem rodulphus capellanus ad dicendum horas canonicas alta voce et magnas missas*

cum cantu alta voce ut consueverunt dicere a anno domini m^o cccc^o octuagesimo quarto In prioratu heremitagii supra thononium. Idem rodolphus mugnerii alias de rupe capellanus viviaci. »

L'usage de pourvoir les livres d'explicits, parfois très riches en renseignements de tous genres, ne s'est pas borné aux manuscrits, mais il a été adopté dans les livres imprimés. Un exemple classique en est donné par un incunable du *Decretum Gratianum* dont le « explicit », relève avec fierté l'invention de l'imprimerie et s'exprime avec un certain mépris sur le travail des scribes en expliquant avec exactitude la date d'origine : « Anno incarnationis dominice MCCCCLXXII Idibus augusti Sanctissimo in Christo patre ac domino/ domino Sixto papa quarto pontifice maximo.

Illustrissimo/ nobilissimo domus austrie Friderico/ Romanorum rege gloriosissimo/ rerum dominis. Nobili necnon generoso Adolpho de Nassau archiepiscopatum gerente maguntinensem. in nobili urbe Moguncia que nostros apud maiores aurea dicta ! quam divina eciam clementia dono gratuito pre ceteris terrarum nationibus arte impressoria dignata est illustrare ! hoc presens Gratiani decretum suis cum rubricis ! non atramentali penna cannavit ! sed arte quadam ingeniosa imprimendi cunctipotentem aspiranti deo Petrus schoiffer de gernssheym suis consignando scutis ! feliciter consummavit. »

Mais quelle modestie, au contraire, dans un livre manuscrit, un antiphonaire beaucoup plus récent, dont le scribe disparaît totalement derrière son œuvre, bien écrite, bien annotée, et ornée de nombreuses et délicieuses miniatures. Cet « Antiphonarium in usum Gymnasiorum Societatis Jesu concinnatum anno MDCX Friburgi Helvetiorum » ne fait, à la fin, que la modeste et pieuse remarque :

« Quis libri pictor sim, scire cupis ?

Labor omnis

Cui labor est noscat, Solus et est

precium.
